

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoints présents : M. BURETTE Guy, M. BERNARD Pascal, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, M. LAVALLÉE Richard.

Conseillers délégués présents : Mme LEMAIRE Corinne, M. LANCIEN Dominique.

Conseillers présents : M. CHÉRON Julien, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, Mme DUGARD Virginie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. QUILLET Guillaume, M. THROUDE Aurélien.

Pouvoir(s) :

- Mme BULKAEN Francine à Mme LEMAIRE Corinne
- Mme DUCHESNE Valérie à M. BURETTE Guy
- M. HUMBERT Tony à M. LAVALLÉE Richard
- M. HORCHOLLES Willy à Mme BERTOU Aline
- Mme MARTIN Agnès à M. BURETTE Guy
- Mme OBRY Edwige à Mme BERTOU Aline

Secrétaire de séance : M. LANCIEN Dominique

Approbation du compte rendu du 15/12/2020

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2020 est approuvé.

Délibérations :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter la délibération suivante :
Pour des travaux d'éclairage public « route de Cuverville » sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque effectué par le SIEGE.

Vote du compte Administratif 2020

Monsieur le Maire délégué Guy BURETTE donne lecture du compte administratif du budget communal 2020 :

↳ Frenelles en Vexin	
• En dépenses de fonctionnement	1 073 745.38€
• En recettes de fonctionnement	1 236 560.09
Soit un excédent de clôture de fonctionnement de	162 814.71€
• En dépenses d'investissement	2 143 366.60€
• En recettes d'investissement	2 219 451.34€
Soit un excédent de clôture d'investissement de	76 084.74€

Madame Le Maire a quitté la salle et Guy Burette a fait voter le vote du compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider le compte administratif ainsi que le compte de gestion qui sont similaires et validés par Mme la Trésorière et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Affectation de résultat 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant le résultat de fonctionnement de 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement de la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2020	RAR 2020 Dépenses/ Recettes	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Résultat SI	28 232,43€		76 084,74€		- €	104 317,17€
Calcul besoin de financement			- €		- €	- €
Résultat SF	521 418,26€	- €	162 814,71€			684 232,97€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	684 232,97€
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement	104 317,17€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	684 232,97€
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote des subventions 2021

Madame le Maire propose d'inscrire au budget 2021 les subventions suivantes :

Pour la commune déléguée de Boisemont :

- Athlétique Club Andelysien 100€
- Associations de marche et de musique (USE Etrepagny) 200€
- CSA Ping-pong 50€

Pour la commune déléguée de Corny :

- La croix rouge..... 100€
- Fondation du patrimoine 100€
- Comité des fêtes de Corny 1000€
- AALEC 1000€
- Défense et souvenir Les Andelys 100€
- CFAI 100€

Pour la commune déléguée de Fresne l'Archevêque :

- L'athlétique Club Andelysien 100€
- Club Frexinois 600€
- Comité des fêtes 1500€
- ESVO 300€

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote du budget primitif 2021

Mme le Maire donne lecture du Budget primitif 2021 :

Dépenses de fonctionnement		Boisemont	Corny	Fresne L'Archevêque	Frenelles en Vexin
011	Charges à caractère général	280 938,16	122 335,26	161 481,64	564 755,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	216 380,00	107 570,00	171 350,00	495 300,00
014	Atténuations de produits	440,00	240,00	320,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00	30 000,00	90 000,00
023	Virement à la section d'investissement	66 000,00	36 000,00	48 000,00	150 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 390,04	6 758,00	9 012,00	28 160,04
65	Autres charges de gestion courante	196 507,16	63 400,90	110 276,84	370 184,90
66	Charges financières	15 000,00	2 300,00	15 500,00	32 800,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	600,00	600,00	1 800,00
		818 255,36	369 204,16	546 540,48	1 734 000,00
Recettes de fonctionnement		Boisemont	Corny	Fresne L'Archevêque	Frenelles en Vexin
002	Excédent de fonctionnement reporté	301 062,50	164 215,91	218 954,56	684 232,97
013	Produits de gestion courante	4 992,03	2 400,00	3 200,00	10 592,03
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	52 657,00	20 705,00	28 905,00	102 267,00
73	Impôts et taxes	236 955,00	102 987,00	206 176,00	546 118,00
74	Dotations, subventions et participations	152 910,00	88 951,00	103 735,00	345 596,00
75	Autres produits de gestion courante	39 080,00	6 100,00	14,00	45 194,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
		787 656,53	385 358,91	560 984,56	1 734 000,00
Dépenses d'investissement		Boisemont	Corny	Fresne L'Archevêque	Frenelles en Vexin
16	Emprunts et dettes assimilés	37 000,00	24 100,00	31 000,00	92 100,00
20	Immobilisations incorporelles	8 034,00	4 385,00	2 033,00	14 452,00
204	Fonds de concours et syndicats	33 000,00	0,00	1 600,00	34 600,00
21	Immobilisations corporelles	138 348,00	190 900,00	289 100,00	618 348,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	6 000,00	5 500,00	5 500,00	17 000,00
		227 382,00	111 052,00	96 328,01	781 500,00
Recettes d'investissement		Boisemont	Corny	Fresne L'Archevêque	Frenelles en Vexin
001	Excédent investissement reporté	45 899,56	25 036,12	33 381,49	104 317,17
021	Virement à la section d'investissement	66 000,00	36 000,00	48 000,00	150 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 390,43	6 758,40	9 011,21	28 160,04
10	Dotations fonds divers et réserves	31 558,79	31 500,00	30 600,00	93 658,79
13	Subventions	35 130,00	62 380,00	137 854,00	235 364,00
16	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
		190 978,78	161 674,52	428 846,70	781 500,00

Catherine BERNARD GARCIA : La somme versée par la fondation du patrimoine est de 4.000€ ou de 6.000€ ?
 Mme le Maire: La somme versée s'élève à 6.068.23€. 40068.23€ de dons plus 2.000 € de la part de la fondation du patrimoine.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Tarif cantine pour les enfants apportant leur repas (Protocole d'Accueil Individualisé)

Des enfants, du fait de diverses pathologies doivent mettre en place des PAI (Protocole d'accueil Individualisé) les parents doivent fournir leur repas.

Ces enfants bénéficient des mêmes services de cantine sauf la fourniture de repas.

Madame le Maire propose d'instaurer un tarif réduit pour ces enfants : 1,95€

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Créances en non-valeur

Madame le Maire explique qu'une délibération doit être prise afin de pouvoir admettre en non-valeur une dette irrécouvrable qui nous a été transmise par la trésorerie des Andelys.

Toutes les procédures de poursuites ont été faites sans possibilité de recouvrement par le tiers.

Il convient de distinguer quatre types de dettes non recouvrables qui nous ont été transmises :

- Les tiers non retrouvés
- Les créances minimales (jusqu'à 30€ pour les oppositions à tiers détenteur comme les employeurs, 130€ pour les oppositions auprès d'établissement bancaires ;
- Les décisions de justice pour surendettement : admission en non-valeurs obligatoire ;
- Mandatement d'office auprès d'administration refusé par le représentant de l'État.

Après avoir constaté la demande établie par la trésorerie des Andelys, Madame le Maire propose d'admettre en non-valeurs les dettes irrécouvrables pour un montant de **112.22€**.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Tableau postes/ emplois et tableau des effectifs au 1^{er} Avril 2021

❖ Tableau des effectifs et du temps de travail au 01/10/2020.

Filière	Grade	Cat	Contrat	Temps de travail effectif	Effectif	ETP
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 ^{ème}	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	1	0.36
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD ou PEC	35/35 ^{ème}	1	1
Technique	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 ^{ème}	1	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	32,30/35 ^{ème}	1	0.93
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	13,50/35 ^{ème}	1	0.39
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	24/35 ^{ème}	1	0.69
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	Selon les besoins du service	1	0.17
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	24/35 ^{ème}	1	0.69
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	20/35 ^{ème}	1	0.57
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	35/35 ^{ème}	1	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	20/35 ^{ème}	1	0.57

	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	1	0.15
		C	Contrat PEC*	20/35 ^{ème}	7	4
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	2	0.16
Sanitaire et Sociale	Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	Titulaire CNRACL	28/35 ^{ème}	1	0.80
					23	13.48

❖ **Tableau des effectifs et du temps de travail au 01/04/2021.**

Filière	Grade	Cat	Contrat	Temps de travail effectif	Effectif	ETP
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 ^{ème}	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	1	0.36
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD ou PEC	35/35 ^{ème}	1	1
Technique	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 ^{ème}	1	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	32,30/35 ^{ème}	1	0.93
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	6,18/35 ^{ème}	1	0.18
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	Selon les besoins du service	1	0.17
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	24/35 ^{ème}	1	0.69
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	35/35 ^{ème}	1	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	20/35 ^{ème}	2	1.14
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	1	0.15
		C	Contrat PEC*	20/35 ^{ème}	6	3.43
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	2	0.16
Sanitaire et Sociale	Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	Titulaire CNRACL	28/35 ^{ème}	1	0.80
					21	12.02

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Abrogation de la carte communale sur la commune déléguée de Corny

La mise en place du PLU de la commune déléguée de Corny arrivant bientôt à son terme, il est nécessaire d'abroger la carte communale actuelle approuvée par délibération le 23/07/2003.

Il ne peut pas y avoir 2 documents d'urbanisme pour instruire les dossiers et la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme ne se substitue pas à la carte communale.

Madame le Maire propose de lancer une nouvelle enquête publique.

La commissaire enquêtrice, Mme GRAVELINE Elisabeth, a instruit le dossier de l'enquête publique pour le PLU, nous allons saisir le Tribunal Administratif pour demander sa nomination pour cette nouvelle enquête publique.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Convention pour groupement de commandes des fournitures administratives et de papeterie, à l'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène et à l'acquisition de travaux manuels et de loisirs créatifs

SNA nous a proposé de participer à un groupement de commandes concernant les fournitures administratives et de papeterie, des produits d'entretien, d'hygiène, des travaux manuels et de loisirs créatifs ce qui nous permettrait d'avoir des prix plus intéressants qu'à l'heure actuelle.

Madame le Maire propose de mettre en place cette convention avec SNA.

Jean-Luc FLEURY : Les particuliers peuvent-ils en profiter ?

Mme le Maire : Ils ne peuvent pas en profiter mais nous pouvons mettre en place avec la commune des commandes groupées comme pour les pommes de terre ou le fioul.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Annulation de la délibération n° 66/2020 concernant la mise en place d'une amende contre la récidive de la divagation d'animaux

La préfecture nous a demandé d'annuler la délibération n°66/2020 concernant l'instauration d'une redevance contre la divagation des animaux.

En effet, les contraventions françaises sont déterminées par le règlement par décret en Conseil d'État. C'est donc l'autorité réglementaire qui est compétente pour créer, modifier ou supprimer des contraventions.

Des articles de loi, dont la liste ci-après n'est pas exhaustive, punissent la divagation et aident les élus à y mettre fin :

- 750€ d'amende maximum si un animal est laissé divaguant en méconnaissance des arrêtés réglementant l'emploi et la divagation des chiens. Ceci est puni de cette amende pour les contraventions de 4^{ème}, relevable par la voie de l'amende forfaitaire, soit 135€ (art.R.428-Code de l'environnement) ;

- 150€ d'amende maximum si le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, le laisse divaguer. Une contravention de 2^{ème} classe (art R.622-2) est prévue ;

- 450€ d'amende maximum dans le cas où cette divagation conduirait à la mort ou à des blessures d'autres animaux domestiques provoquées par la divagation d'un animal dangereux. Ceci est puni d'une contravention de 3^{ème} classe (art.R. 653-1 code pénal) ;

- 150€ d'amende maximum si un maître laisse divaguer son animal sur les routes, passible d'une contravention de 2^{ème} classe. Au regard des articles R.412-44 à R.412-50 du code de la route, tout animal doit avoir un conducteur. Nous pouvons reprendre une délibération avec les éléments ci-dessus qui sont la réglementation en vigueur.

Mme le Maire demande de prendre la délibération relative au règlement national.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Proposition et validation de la dénomination d'une voirie à Fresne L'Archevêque

Au vu des nouvelles constructions, il est nécessaire de dénommer le chemin rural n°24 afin que les futurs administrés aient une adresse normalisée.

Madame le Maire propose la dénomination du chemin rural n°24 en « ruelle du Stade »

Jean-Luc FLEURY : Cela sera une rue ou un chemin ?

Guy BURETTE : Cela sera une ruelle à sens unique.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SIEGE – Travaux d'éclairage public « route de Cuverville » commune déléguée de Fresne l'Archevêque.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE, suite à la demande de la commune a posé un lampadaire « Route de Cuverville – Fresne l'Archevêque ».

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **1 593.33 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations diverses

Créances en non-valeur

Nous avons retrouvé les coordonnées d'une famille, c'est pourquoi Mme le Maire a demandé à la trésorerie de poursuivre cette famille pour un montant de 204.76€. Cette somme a été retirée de la délibération du Conseil Municipal du 15/12/2020.

Etude hydraulique « Rue Benoist » sur la commune déléguée de Fresne L'Archevêque

Un devis a été demandé pour effectuer une étude hydraulique sur la « rue Benoist », dans l'optique de faire des travaux par la suite.

Eglise de Corny

Suite aux derniers travaux effectués, des dommages plus conséquents sont apparus concernant la menuiserie et la maçonnerie. Pascal BERNARD a fait un état de la situation des travaux complémentaires. Des devis ont été faits par l'entreprise TERH (maçonnerie), pour la restauration du pignon de la nef pour un montant de 20.388€ et la restauration de la façade sud du chœur pour 19.926€ ttc, l'entreprise Desmonts (menuiserie), pour la fabrication d'une voûte en chêne d'un montant de 10.488€ ttc et l'entreprise Hubert pour la couverture d'un montant de 2.822.70€ ttc. Au vu du montant du devis de maçonnerie, Pascal BERNARD a demandé à l'entreprise Blier un avis. Il s'avère de la restauration du pignon peut attendre et pour la façade sud, un témoin sera posé pour voir si le mur bouge, les travaux ne se feront qu'en cas de nécessité. Malgré tout cela, des demandes de subventions ont été déposées au titre de la DETR et du Département.

Résidence L'Épinette à Corny

M. Hervé Dubois ex propriétaire des terrains de la Résidence l'épinette demande son classement dans le domaine communal. Avant ce classement tout doit être remis en état (trottoir, bouche d'assainissement, voirie). J'ai sollicité SNA et SVVS pour un RDV sur place avec M. Dubois pour son évaluation.

Commission des chemins

La commission des chemins s'est réunie le mercredi 10 mars, un état des lieux des chemins de la commune de Frenelles a été fait.

Elections départementales et régionales

Les élections auront lieu sauf changement le 13 et le 20 Juin, merci de bien vouloir réserver vos dimanches ou en cas d'impossibilité prévenir suffisamment en amont pour l'organisation.

Ces élections seront à double scrutins et nous devons solliciter des bénévoles.

Distribution de bac par le Sygom

Le Sygom a commencé la distribution de bacs à ordures ménagères et de bac pour le tri sélectif sur tout son secteur d'intervention. Tous les habitants de Frenelles en Vexin devront être équipés de leurs bacs pour le 10 Avril.

Jean Luc FLEURY : pourquoi la taxe d'ordures ménagères va augmenter, alors que la plupart des personnes ont déjà un bac d'ordures ménagères, je ne vois pas l'intérêt d'en distribuer d'autres.

Madame le Maire : Ces bacs sont équipés de puces pour connaître la fréquence des bacs qui sont vidés.

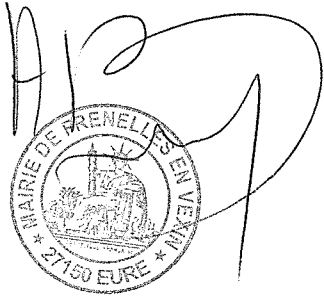
Dominique LANCIEN : Les déchets recyclables (poubelle jaune) sont recyclés, donc pourquoi payer plus cher la taxe ?

Madame le Maire : L'augmentation de la taxe est faite pour accompagner tous les changements, le manque de recettes dû au tri qui n'est pas assez rigoureux, nous ne trions pas assez donc les frais d'incinération explosent. Il n'y a plus de distribution de sacs.

Madame le Maire demande s'il y a d'autre question.

Plus de question la séance est levée à 20h20.

Madame Le Maire
Aline BERTOU



Secrétaire de séance
Dominique LANCIEN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dominique Lancien'. The signature is written in a cursive style and is positioned above the official seal of the Municipality of Frenelles-en-Vexin.